



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

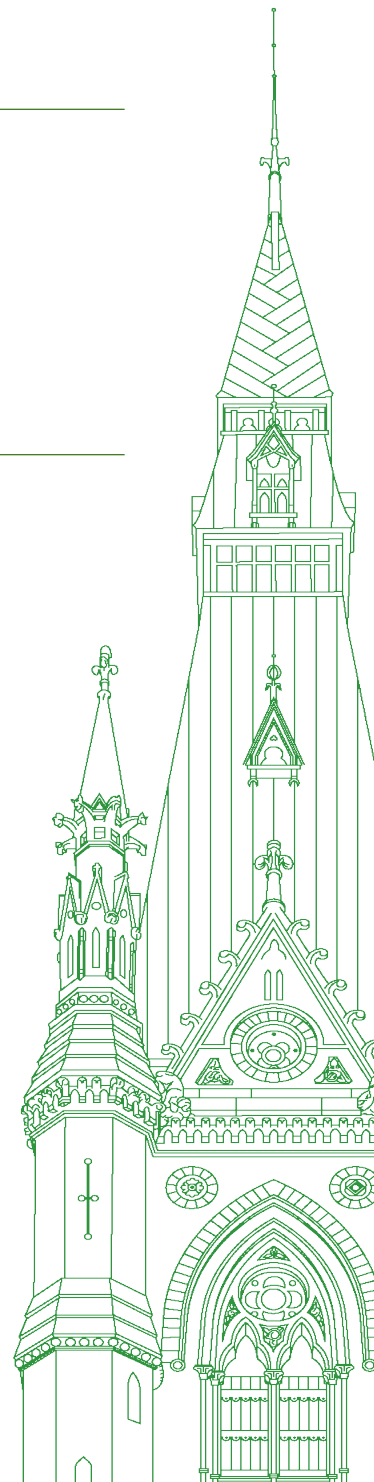
Bureau de régie interne

TRANSCRIPTION

NUMÉRO 005

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le jeudi 11 décembre 2025



Bureau de régie interne

Le jeudi 11 décembre 2025

• (1205)

[Français]

L'hon. Francis Scarpaleggia (Président de la Chambre des communes): Bon après-midi, chers collègues.

Comme d'habitude, nous commençons la réunion par l'adoption du Procès-verbal de la réunion précédente.

Y a-t-il des éléments à soulever ou des modifications à apporter?

Il semble que non, alors pouvons-nous adopter le Procès-verbal tel quel?

Des députés: D'accord.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Nous passons maintenant aux affaires découlant des réunions précédentes.

Monsieur Perron, vous avez la parole.

Yves Perron (whip du Bloc québécois): Merci beaucoup, monsieur le Président.

Je serai bref, comme promis.

Il s'agit d'un sujet important. Nous avons parlé des problèmes en ce qui concerne le Bureau de la traduction et le service d'interprétation simultanée de la Chambre des communes. Vous vous souviendrez que nous avons poliment invité les gens de l'administration du Bureau de la traduction qui sont responsables de ce service.

D'ailleurs, même s'il faut que je fasse vite, il y a quand même une chose importante que je me dois de souligner. Dans la lettre que j'ai transmise à tout le monde, il y a une petite coquille: j'y parle de l'administration de la Chambre, mais il était plutôt question de l'administration du Bureau de la traduction, bien sûr. Je le dis juste pour être sûr que le message vise les bonnes personnes.

Cette mise au point étant faite, vous vous souviendrez du mémoire qui nous a été remis, qui ne contenait pas grand-chose, et du peu de réponses que nous avons eues. La réponse principale que nous avons obtenue des gens du Bureau de la traduction, lors de leur témoignage, consistait à nous dire de ne pas nous inquiéter. Je ne sais trop combien de fois, en réponse aux questions, ils ont dit de ne pas nous inquiéter puisque l'examen d'accréditation faisait foi de tout. Ils ont dit qu'il était extrêmement difficile de le réussir. Souvent, personne ne le réussit; parfois, quelques-uns le réussissent. C'est en quelque sorte une garantie minimale: l'examen est tellement difficile que seul quelqu'un de compétent peut le réussir.

Or, quelques semaines plus tard, j'ai appris que l'examen d'accréditation avait été modifié de façon importante, sans que personne en ait été informé. Traditionnellement, c'étaient quatre interprètes ayant une grande expérience à la Chambre des communes qui faisaient passer cet examen et qui rendaient ensemble leur verdict par la suite. On m'a dit qu'un évaluateur externe avait maintenant été

ajouté à ces gens. Or, cette personne n'a jamais travaillé à la Chambre des communes, alors elle connaît beaucoup moins bien le travail dans ce contexte précis et ses exigences. Nous savons tous que ce travail est extrêmement exigeant. Je ne ferai pas le même exposé que l'autre jour, mais je vous rappelle que ce travail est plus exigeant étant donné la complexité des débats, le niveau technique des sujets, les connaissances antérieures nécessaires, et ainsi de suite. C'est déjà un élément problématique.

De plus, cette personne aurait déjà enseigné à plusieurs des postulants. Je trouve que ça pose un problème éthique. Je ne peux pas l'affirmer, mais on peut craindre une espèce de conflit d'intérêts.

Qui plus est, cette personne a 50 % des voix dans le processus d'accréditation. À mon sens, c'est ce qui constitue le gros du problème. Au total, il y a cinq évaluateurs, mais l'un d'entre eux détient la moitié des voix. Cette personne pourrait voter à l'inverse des quatre autres évaluateurs. Ce serait 50-50. À ce moment-là, ce sont les gens du Bureau de la traduction qui décideraient s'il s'agit d'un succès ou d'un échec. On peut deviner l'issue assez facilement.

Je vais vous expliquer ce que je ne veux pas voir arriver et ce que je veux prévenir depuis le début. Je ne fais pas cette démarche pour attaquer qui que ce soit, loin de là. Mon but est de préserver la qualité des services d'interprétation et le privilège parlementaire des francophones. Avoir une interprétation de qualité, c'est aussi permettre à l'ensemble des citoyens francophones d'avoir accès aux connaissances et d'être informés. Or, j'ai de grandes craintes relativement à ça.

C'est en réaction à ça que j'ai écrit au ministre. Il s'agit de la lettre que je vous ai soumise. Je lui ai dit que ça n'avait pas de sens, qu'il fallait que ça arrête et qu'il fallait refaire une évaluation de la situation.

Cette modification à l'examen d'accréditation vient s'ajouter aux autres changements qui ont déjà été faits avant, comme le recours au plus bas soumissionnaire, la fin des évaluations périodiques et la fin de l'attribution de cotes de qualité selon un système de couleurs. Au fond, on s'est dit qu'en faisant passer tous les candidats, on allait régler le problème de pénurie de main-d'œuvre, et ces interprètes allaient offrir leurs services à moindres coûts. Voilà ce que je ne veux pas voir arriver. Nous sommes tous en faveur d'une rigueur budgétaire, mais certaines choses n'ont pas de prix.

Je vous ai donc soumis cette lettre pour vous informer de la situation. Je n'ai toujours pas eu de réponse de la part du ministre. J'en ai parlé à mes collègues et j'ai suggéré très respectueusement que les membres du Bureau de régie interne fassent part de leurs préoccupations au ministre. Nous verrons ce qu'il nous répondra et s'il pourra nous rassurer. Je ne veux pas faire de populisme, parce que ce n'est pas l'endroit pour le faire, mais il devient tentant de le faire lorsque nous considérons toutes les données qui nous sont fournies. J'ai donc consulté mes collègues et je crois qu'il y aurait un consensus pour que nous formulions une lettre très polie au ministre, afin de lui mentionner que les membres du Bureau de régie interne sont inquiets de la suite des choses et qu'ils aimeraient avoir une réponse de sa part quant à leurs préoccupations.

L'hon. Francis Scarpaleggia: En ce qui concerne votre lettre, monsieur Perron, préférez-vous que nous attendions que le ministre y réponde et que nous lui envoyions une lettre par la suite, ou que nous fassions ça en parallèle?

Yves Perron: J'aimerais que nous fassions ça maintenant. La lettre que j'ai envoyée au ministre date du 2 décembre, et nous sommes rendus le 11 décembre.

L'hon. Francis Scarpaleggia: C'est parfait, nous allons...

Yves Perron: J'entends en arrière-plan mes collègues me poser des questions pour s'assurer que ce sera fait de façon polie. Il n'y a pas de souci. C'est d'ailleurs ce que j'ai dit dans l'énoncé. C'est l'objectif de la démarche. Je pense toutefois qu'il est important que nous obtenions des réponses, parce que ça commence à faire beaucoup de choses.

• (1210)

[Traduction]

L'hon. Francis Scarpaleggia: Monsieur Gerretsen, à vous la parole, je vous prie.

L'hon. Mark Gerretsen (whip en chef du gouvernement): J'allais justement dire que, comme M. Scheer vient de l'expliquer en privé, tant qu'il s'agit d'une lettre employant un ton très poli, je suis d'accord avec cette procédure.

L'hon. Andrew Scheer (Leader à la Chambre de l'opposition officielles): Eh bien, je tiens à souligner qu'en fait je faisais preuve de sarcasme.

M. Mark Gerretsen: Oh.

M. Andrew Scheer: Très franchement, je ne me soucie pas vraiment d'employer un ton poli.

Des députés: Oh, oh!

L'hon. Francis Scarpaleggia: La lettre en question devra employer un ton précis, ferme et respectueux. Disons-le ainsi.

[Français]

D'accord, c'est bon.

Monsieur Perron, je crois que vous avez un deuxième point à soulever.

Yves Perron: Oui, absolument.

En ce qui concerne ce point, mes collègues n'ont pas eu de documentation, mais, en résumé, des députés avaient commencé à recueillir des signatures pour voir si la Chambre des communes pouvait moduler différemment la tarification pour le chargement des voitures électriques sur la Colline du Parlement. On se souviendra que l'intention de départ était de donner accès à ce service à tout le

monde. Cependant, plusieurs élus qui habitent à proximité voudraient y laisser leur voiture électrique en chargement pendant la nuit. En ce moment, lorsqu'ils le font, ça leur coûte plus de 60 \$. Ça commence à coûter cher.

Je soumets respectueusement la demande à mes collègues, mais je demanderais à l'Administration de la Chambre d'évaluer la possibilité de moduler la tarification afin qu'elle revienne à 1,50 \$ l'heure après 20 heures, par exemple, que la facturation arrête une fois que la voiture a fini son chargement, ou qu'on paie un tarif pour toute la nuit, selon ce qui sera possible. Il s'agirait de donner la possibilité aux élus qui viennent en voiture électrique de pouvoir charger complètement leur véhicule pendant la nuit.

Tout le monde comprend l'idée de départ, c'est-à-dire qu'il faut permettre une modulation de la tarification durant la journée pour éviter que les gens laissent leur voiture garée à la même place toute la journée et pour que ce soit accessible à tous. Il faudrait cependant trouver une autre façon de moduler la tarification pour permettre aux gens de charger leur voiture pendant la nuit.

Voilà en quoi consisterait la demande. Je pense que nous pourrions la soumettre, et ce sera tant mieux si c'est accepté.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Sommes-nous d'accord?

Premièrement, nous allons distribuer à tous les membres du Bureau de régie interne la lettre que vous avez envoyée, monsieur Perron. Je suggérerais aussi que nous procédions à une analyse de la situation et que nous en discussions de nouveau au Bureau de régie interne après le Nouvel An pour voir ce qu'il en est. Nous pourrions ensuite agir en conséquence.

Est-ce bon pour tout le monde?

Des députés: D'accord.

L'hon. Francis Scarpaleggia: C'est parfait.

[Traduction]

L'hon. Mark Gerretsen: Voilà qui conclut pour le deuxième point à l'ordre du jour.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Très bien.

Le troisième point à l'ordre du jour porte sur le rapport annuel du Conseil interparlementaire mixte, ou CIM, intitulé « Rapport annuel 2024-2025 sur les activités et les dépenses des associations parlementaires. »

Nous vous avons envoyé une lettre signée par les coprésidents du CIM présentant le rapport annuel sur les activités et les dépenses des associations parlementaires pour l'exercice 2024-2025. Chaque année, les coprésidents doivent soumettre un rapport de ce type au conseil d'administration à titre d'information.

[Français]

Si vous avez des questions, le greffier du Conseil interparlementaire mixte est à votre disposition aujourd'hui. M. Kmiec peut également assister à une prochaine réunion, si vous le souhaitez.

Y a-t-il des questions?

Yves Perron: J'aurais une question, mais je crois qu'elle s'inscrit davantage dans le quatrième point à l'ordre du jour, puisqu'elle concerne les pourcentages pour la répartition des dépenses.

L'hon. Francis Scarpaleggia: D'accord.

Nous passons donc au budget provisoire du Comité mixte spécial sur l'exercice des attributions en vertu de la Loi visant à bâtir le Canada et aux modifications proposées au Règlement administratif relatif aux comités.

Nous avons devant nous M. Ian McDonald, qui est greffier adjoint à la Direction des comités et des services législatifs.

Mme Suzie Cadieux, qui est greffière principale à la Direction des comités et des services législatifs, est-elle ici aussi?

Ian McDonald (greffier adjoint, Direction des comités et des services législatifs, Chambre des communes): Elle est sortie de la salle pour répondre à un appel. Elle sera de retour après.

L'hon. Francis Scarpaleggia: D'accord. Elle va se joindre à nous dans quelques instants.

Monsieur McDonald, vous avez la parole.

Ian McDonald: Apparemment, il y a eu une urgence en comité, alors Mme Cadieux est en train de regarder ça.

Merci, monsieur le Président.

Nous sommes ici cet après-midi pour présenter deux points relatifs aux comités.

Le premier point concerne une demande de budget provisoire pour le Comité mixte spécial sur l'exercice des attributions en vertu de la Loi visant à bâtir le Canada, récemment créé.

Lorsque des comités mixtes spéciaux sont créés, en vertu du Règlement administratif relatif aux comités, ils doivent demander un budget provisoire au Bureau de régie interne. Ces fonds servent à couvrir les dépenses engagées par le comité mixte spécial, y compris le remboursement des frais liés à la comparution de témoins et à l'appui des travaux du comité.

Le montant fixé par le Bureau de régie interne est actuellement de 50 000 \$. Si un comité souhaite dépasser son budget provisoire pour se déplacer ou engager des consultants, il doit tout de même demander des fonds au Bureau de régie interne. Pour les comités mixtes spéciaux, le Règlement administratif relatif aux comités prévoit un partage habituel des coûts entre la Chambre et le Sénat à raison de 70 % pour la Chambre et de 30 % pour le Sénat.

Depuis de nombreuses années, le Bureau de régie interne reçoit des demandes visant à utiliser les fonds provenant de l'enveloppe budgétaire globale du Comité de liaison comme source de financement. C'est ce que nous proposons aujourd'hui.

• (1215)

[Traduction]

Le deuxième élément est que, lors de la préparation de la soumission adressée au Comité mixte spécial, il est apparu clairement qu'il était possible d'harmoniser plusieurs dispositions relatives aux budgets provisoires initiaux des comités spéciaux, des comités mixtes et des comités législatifs, puis de rationaliser les processus administratifs qui s'y rapportent.

Par conséquent, le deuxième élément relatif à la soumission porte sur certaines modifications proposées aux règlements que le conseil pourrait souhaiter examiner. Si le conseil décide d'accepter ces modifications, cela permettra de rationaliser les règlements propres à l'ensemble des comités spéciaux, des comités mixtes et des comités législatifs. Nous pourrions ainsi simplifier et clarifier les processus

administratifs de soutien tant pour le BRI que pour l'Administration de la Chambre.

Ces modifications permettront également de codifier la pratique désormais bien établie selon laquelle le conseil d'administration décide que les fonds destinés aux budgets provisoires de ce type de comités proviennent automatiquement de l'enveloppe budgétaire globale du Comité de liaison, au lieu de devoir présenter une demande au conseil d'administration chaque fois qu'un comité de ce type est mis sur pied.

Par conséquent, dès leur création, tous les comités spéciaux, comités mixtes spéciaux, et comités législatifs pourraient bénéficier d'un financement provisoire provenant de l'enveloppe budgétaire globale allouée aux comités, sans qu'il soit nécessaire de soumettre une demande au conseil d'administration. Toutefois, un comité aura toujours le loisir de demander des fonds supplémentaires afin de permettre à ses membres d'effectuer certains types de déplacements, ou pour embaucher des consultants. Ce type de demandes de financement devront toujours être soumises au conseil d'administration pour approbation.

Enfin, il y a également une modification consécutive mineure liée au rétablissement des budgets présentés entre deux législatures. Là encore, il s'agit d'assurer la rationalisation des processus administratifs connexes.

[Français]

Je suis maintenant prêt à répondre à vos questions.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Y a-t-il des questions?

Monsieur Perron, la parole est à vous.

Yves Perron: Merci beaucoup, monsieur le Président.

Je vous remercie de votre présentation, monsieur McDonald.

J'ai une question. Je pense l'avoir déjà soumise à votre attention, mais, si ce n'est pas le cas, je vais le faire maintenant. C'est à propos de la répartition des coûts, soit la fameuse formule de 30 % pour le Sénat et 70 % pour la Chambre des communes.

En amont, j'ai un peu remis en question cette répartition. Je comprends que c'est comme une tradition, que les choses se font comme ça depuis on ne sait combien d'années et que, au départ, c'était basé sur la taille des deux Chambres, l'une représentant à peu près le tiers de l'autre.

Par contre, quand il est question de comités mixtes, de dépenses ou de déplacements, ce que j'ai constaté et ce que j'entends, c'est que souvent, dans un contexte de représentation à l'extérieur ou dans des choses comme ça, c'est moitié-moitié. Parfois, la proportion du Sénat peut même être plus grande que celle de la Chambre des communes. Je crois que le Sénat a beaucoup de ressources aussi.

Je fais cette remarque dans le contexte de restrictions budgétaires dans lequel nous sommes. D'un côté, nous demandons à l'Administration de la Chambre d'être rigoureuse et de surveiller ses dépenses. De l'autre, nous payons pour l'Administration du Sénat, qui ne relève pas de nous, dans une portion qui me semble peut-être démesurée. Je soulève la question.

Mon intention n'est pas, bien sûr, de bloquer les votes de ce matin. Je comprends que nous avons besoin d'approuver ces budgets et que ça s'est toujours fait ainsi. La question n'est pas là.

Cela dit, je ne sais pas qui parmi vous pourra répondre à ma question: comment pouvons-nous remettre ça en question et aller davantage vers un principe d'utilisateur-payeur, en général, dans l'ensemble des instances qui sont partagées, que ce soit les comités mixtes, les associations parlementaires ou le reste?

Ma question est vraiment de portée générale. J'espère que je suis clair dans ma façon de l'exprimer. J'attends vos réponses.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Voulez-vous répondre à cette question, monsieur McDonald? Ça peut aussi être quelqu'un d'autre.

Ian McDonald: Pour les comités mixtes et pour les comités mixtes spéciaux, de façon générale, il n'y a pas énormément de dépenses et il y a très peu de déplacements. C'est encore plus le cas pour les comités mixtes spéciaux, qui se déplacent rarement. Je n'ai pas d'exemple récent en tête où une telle situation s'est produite. Ça s'applique peut-être davantage à des éléments des programmes des parlementaires autres que des comités.

Cette répartition des dépenses est inscrite dans le Règlement administratif relatif aux comités. Ça existe déjà à cet endroit. Par contre, s'il y a un désir de la part du Bureau de régie interne et des parlementaires d'examiner la question, c'est possible de le faire.

Je vais me tourner vers mes collègues pour plus de détails.

• (1220)

L'hon. Francis Scarpaleggia: Juste avant, je crois que M. Perron veut ajouter quelque chose.

Yves Perron: Merci, monsieur le Président.

Je voudrais clarifier quelque chose. J'ai mentionné l'exemple des déplacements, mais je ne parlais pas que de ça. Même si les dépenses sont relativement raisonnables, il me semble qu'un principe d'équité ou d'utilisateur-payeur devrait s'appliquer. Si un comité mixte a le même nombre de membres en provenance de l'une et de l'autre des deux Chambres, le fait que la Chambre d'origine soit plus grosse que l'autre ne justifie pas, il me semble, un partage inégal des coûts. Je serais curieux de voir quelles sont les ressources dont dispose le Sénat.

Cette question me préoccupe. Je sais que je suis un nouveau venu au Bureau de régie interne et que j'arrive ici en remettant en question de vieilles affaires, mais, rassurez-vous, à un moment donné, je vais arrêter d'être nouveau. Ça va bientôt faire un an que je suis whip. Toujours est-il que, sur le fond, ça m'embête. Ma préoccupation ne porte pas sur l'importance des dépenses, mais sur le fonctionnement général pour l'avenir.

Ian McDonald: J'aimerais préciser que, dans le cas du comité mixte spécial dont nous discutons actuellement, il est composé de 11 députés et de 5 sénateurs. Ça vous donne une idée des proportions.

De façon générale, c'est de cette façon que ça fonctionne. Cela dit, il y a peut-être une approche différente pour d'autres activités.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Quelqu'un aimerait-il ajouter quelque chose?

Eric Janse (greffier de la Chambre des communes, Chambre des communes): Nous pourrions demander l'avis de mon collègue Jeremy LeBlanc, qui est responsable des Affaires internationales et interparlementaires. De fait, quand on parle des délégations qui se déplacent à l'extérieur, ça concerne surtout les associations parlementaires.

Monsieur LeBlanc, je pense que vous avez examiné les chiffres justement pour voir quelle est la répartition des coûts entre les deux Chambres.

Jeremy LeBlanc (greffier adjoint et directeur général, Affaires internationales et interparlementaires): Effectivement.

Pour les associations parlementaires, la formule veut que les délégations soient composées à 30 % de sénateurs et à 70 % de députés, puisque la formule de financement suit cette répartition. Cela dit, il arrive parfois qu'un certain nombre de députés ne soient pas disponibles pour se déplacer à l'extérieur. Ça a été le cas surtout au cours des dernières années, étant donné la situation du gouvernement minoritaire et les obligations de pairage. Certains députés étaient donc dans l'impossibilité de participer aux déplacements. Dans ce cas, plus de sénateurs ont pu prendre part aux déplacements.

Historiquement, je dirais que, certaines années, la répartition des coûts a ressemblé de très près à la formule 30-70. Par contre, la moyenne historique est peut-être plus près de 66-33. C'est surtout pendant des années d'élection, puisque seuls les sénateurs se déplacent lorsque la Chambre est dissoute, ou dans un contexte de gouvernement minoritaire, où moins de députés se déplacent à l'extérieur, qu'on s'éloigne de cette proportion traditionnelle.

L'hon. Francis Scarpaleggia: M. Warkentin souhaite intervenir, mais, avant ça, si ça convient à tous, je laisserais M. Perron terminer son intervention.

[Traduction]

Chris Warkentin (whip en chef de l'opposition): Fort bien.

[Français]

Yves Perron: Merci, monsieur Warkentin.

Monsieur LeBlanc, vous avez répondu à ma question de façon très limpide et je vous en remercie.

Or, c'est justement ce que je remets en question. Si des députés ne peuvent pas prendre part à ce genre de déplacement en raison de leurs responsabilités d'élus et du fait qu'ils ne peuvent pas s'absenter lors de la tenue de votes, les sièges qu'ils devraient normalement occuper dans ces instances devraient simplement être laissés vides, et le voyage coûterait moins cher. Elle est là, ma question. Je ne comprends pas pourquoi la Chambre des communes paie pour des dépenses des membres du Sénat. C'est ce que je veux remettre en question, entre autres.

En ce qui a trait aux comités mixtes, j'ai l'impression que c'est plus raisonnable et que ça correspond mieux au pourcentage établi. Je l'ai calculé et c'est à peu près la même chose.

Il reste que c'est quelque chose qui me préoccupe. Dans un objectif de rationalité et d'utilisation des ressources, ma question de fond est la suivante: comment fait-on pour remettre ça en question? Je ne suis peut-être même pas au bon endroit pour en parler.

[Traduction]

L'hon. Francis Scarpaleggia: Monsieur Warkentin, à vous la parole, je vous prie.

Chris Warkentin: Intéressant. Cette situation est évidemment nouvelle pour moi aussi. J'ai parfois réduit le nombre de députés conservateurs participant à un voyage, simplement parce que nous voulions économiser de l'argent. Apprendre que ces places sont désormais occupées par des sénateurs, dans le cadre du budget global, est préoccupant. Je veux dire, ce n'est pas seulement parce que nous sommes occupés. Parfois, nous sommes sincèrement d'avis que tel ou tel programme ne justifie pas le nombre de personnes qui y sont affectées. Il est préoccupant de savoir que ces places sont désormais proposées à des sénateurs et que le budget alloué par la Chambre est utilisé à cette fin.

Je ne sais pas si vous pouvez répondre à cette question. Il existe peut-être des programmes pour lesquels vous avez déterminé que nous devons envoyer un certain nombre de Canadiens, et je comprends cela. Nous devrions peut-être en discuter davantage. J'aimerais que nous réexaminions cette question à l'avenir et que nous déterminions comment nous pouvons nous assurer que les budgets alloués par la Chambre sont utilisés par les députés et que, si le Sénat souhaite créer des places supplémentaires, il rembourse les places qui auraient autrement été attribuées à la Chambre.

• (1225)

L'hon. Francis Scarpaleggia: Je vais laisser la parole à notre greffier, car je crois qu'il possède des renseignements à ce sujet.

Eric Janse: Sans vouloir divulguer de secrets, lors de la dernière réunion du sous-comité, une lettre a été reçue, envoyée au président par l'organe équivalent du Sénat, demandant une réunion entre les deux pour discuter de questions budgétaires. Cela pourrait être l'occasion idéale pour soulever cet enjeu.

[Français]

L'hon. Francis Scarpaleggia: Nous pourrions aborder la question à cette réunion et apporter des modifications au besoin. Nous pourrions effectivement demander pourquoi des sénateurs combler des sièges réservés à des députés. Il faudrait savoir s'il y a une raison logique derrière cela.

Monsieur LeBlanc, je vous écoute.

Jeremy LeBlanc: Je voudrais juste souligner que les décisions sur la composition d'une délégation sont prises par le comité exécutif de l'association en question. J'aimerais clarifier que ce n'est pas nous, comme fonctionnaires, qui prenons ces décisions. Pour répondre à la question de M. Warkentin, je dois dire que ce sont les comités exécutifs qui décident d'ajuster la composition des délégations et qui décident du nombre de délégués qui partiront pour chacun des déplacements. Ces comités exécutifs sont composés, encore une fois, à 70 % de députés de la Chambre des communes et à 30 % de sénateurs.

[Traduction]

L'hon. Francis Scarpaleggia: Monsieur Gerretsen, à vous la parole, je vous prie.

L'hon. Mark Gerretsen: Bien que je comprenne et que je sois d'accord avec cela, si les conservateurs ont deux places, mais n'envoient qu'une seule personne, nous ferions normalement de même. Je pense que M. Warkentin a raison. Si ces places finissent par être occupées par des sénateurs, alors l'effet de ce qu'il essaie de faire est discutable, et nous finissons par faire de même. Je sais qu'il arrive parfois que nous puissions envoyer quatre députés libéraux, mais que nous n'en envoyons finalement que deux, parce que les conservateurs décident de n'envoyer que deux de leurs propres députés.

Je suis impatient de connaître les résultats de cette enquête et de voir comment nous pouvons résoudre ce problème. Il est certain que la question soulevée par M. Perron au sujet du financement et de la manière dont il est assuré doit être abordée.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Nous pourrions organiser une réunion à ce sujet à un moment donné.

[Français]

Monsieur Perron, vous avez la parole.

Yves Perron: Merci, monsieur le Président.

Je remercie les membres du Bureau de régie interne de bien vouloir se pencher sur cette question.

Je l'ai mentionné tantôt, mais je le répète: vous comprendrez que mon intention aujourd'hui n'est pas de bloquer le vote sur cette question. Cependant, avant de voter là-dessus, je ressentais le besoin de soulever la question de la répartition de 30 % et 70 % et de demander à quel endroit on pouvait remettre en question cette formule.

Maintenant, on nous informe que, dans une lettre, le Sénat a demandé une rencontre, alors on pourrait commencer par ça. C'est parfait, tant qu'on ne considère pas que la question est réglée pour autant.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Nous reviendrons sur cette question plus tard. Entretemps, pouvons-nous adopter le budget provisoire?

Des députés: D'accord.

L'hon. Francis Scarpaleggia: C'est parfait, c'est adopté.

Eric Janse: Ça comprend aussi les modifications qui seront apportées dans un processus futur.

L'hon. Francis Scarpaleggia: En effet, l'élément qui vient d'être adopté comprend les modifications proposées au Règlement administratif relatif aux comités.

Voulez-vous ajouter quelque chose, monsieur Perron?

Yves Perron: Évidemment, nous pourrions revenir là-dessus ultérieurement, au besoin. Nous nous entendons là-dessus, n'est-ce pas?

L'hon. Francis Scarpaleggia: C'est exact. Nous sommes maîtres de nos décisions.

[Traduction]

Le cinquième point à l'ordre du jour concerne le Plan d'accessibilité de la Chambre des communes 2026-2028. J'invite à présent M. Guillaume LaPerrière, directeur, Mise en œuvre de l'accessibilité, Chambre des communes, à prendre la parole.

[Français]

Guillaume LaPerrière-Marcoux (directeur, Mise en œuvre de l'accessibilité, Chambre des communes): Merci, monsieur le Président.

[Traduction]

Je suis ici aujourd'hui pour présenter le Plan d'accessibilité de la Chambre des communes 2026-2028, et pour demander l'approbation du conseil d'administration. Conformément à la Loi canadienne sur l'accessibilité, le plan doit être publié au plus tard le 31 décembre de cette année.

Depuis la publication de son premier plan en 2022, la Chambre a réalisé des progrès significatifs et tangibles. Nous avons accru la sensibilité à l'accessibilité, dispensé des formations et amélioré la convivialité de notre site Web ainsi que de notre environnement bâti. Ces efforts se poursuivent alors que la Chambre met en œuvre son deuxième plan.

[Français]

Comme dans le cas du plan précédent, la stratégie repose sur des consultations auprès de personnes en situation de handicap, y compris des députés, des membres de leur personnel, des employés de l'Administration de la Chambre des communes, ainsi que des représentants d'organismes et des experts externes.

Le Plan d'accessibilité de la Chambre des communes 2026-2028 comprend une trentaine d'initiatives et poursuit les avancées des trois dernières années. Parmi ses priorités, il vise à assurer la conformité de tous les sites Web externes et internes aux normes canadiennes d'accessibilité numérique, à accroître la disponibilité du sous-titrage en temps réel pour appuyer les travaux parlementaires, à mener un projet pilote d'interprétation virtuelle sur demande en langue des signes pour les bureaux des députés et à continuer à prioriser l'accessibilité dans la réhabilitation de l'édifice du Centre et le réaménagement de l'îlot 2.

• (1230)

[Traduction]

Conscient du fait que l'accessibilité n'est pas une initiative ponctuelle, le nouveau plan s'appuie sur les progrès déjà réalisés.

Je vous remercie, et je suis prêt à répondre à vos questions.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Monsieur Warkentin, à vous la parole, je vous prie.

Chris Warkentin: Monsieur LaPerrière-Marcoux, je tiens tout d'abord à vous remercier pour cette présentation. C'est la première fois que je vois tout cela. Est-ce la première fois qu'un plan de ce type est présenté?

Guillaume LaPerrière-Marcoux: Nous avons présenté un premier plan, puis un rapport provisoire chaque année, mais en ce qui concerne le plan actuel, oui, c'est la toute première fois que nous le présentons.

Chris Warkentin: J'ai commencé à l'analyser, et je dois admettre qu'il est assez complet. Ma première question est la suivante: quel est le budget total et quelles sont les demandes de budget supplémentaires pour mettre en œuvre ce plan?

Guillaume LaPerrière-Marcoux: Nous ne sommes pas venus aujourd'hui devant le Comité pour demander de nouveaux fonds. Le plan est financé à l'interne grâce au budget déjà alloué par la Chambre des communes.

Chris Warkentin: Je dois dire que cela me préoccupe, car je fais partie du sous-comité et c'est la première fois que j'en entends parler. Bien franchement, j'ignore où nous en sommes.

Eric Janse: En fait, il s'agit du deuxième plan.

Chris Warkentin: Je comprends qu'il s'agit du deuxième plan, mais il existe d'autres initiatives, et je travaille depuis suffisamment longtemps au sein du gouvernement pour savoir qu'aucun programme n'est jamais gratuit. D'où provient le financement?

Guillaume LaPerrière-Marcoux: En ce qui concerne le premier plan, nous avons choisi de solliciter des fonds sur une base annuelle dans le cadre de notre budget interne. Après ces trois années, nous

avons une bonne idée des fonds nécessaires pour financer l'ensemble de nos initiatives. Au début, lorsque nous avons présenté le premier plan d'accessibilité, nous avons demandé un financement permanent afin de garantir que la petite équipe chargée de préparer le rapport et de veiller au respect de toutes les exigences légales puisse continuer à fonctionner.

Par la suite, année après année, nous avons alloué des ressources internes pour financer ces initiatives. En matière de ressources, 70 % de nos démarches visent à améliorer l'accessibilité des sites Web du Parlement. Nous disposons également d'un outil d'audit et de correction pour notre équipe technique. Ce processus doit être maintenu afin de garantir que l'ensemble des sites Web, tant internes qu'externes, puisse se conformer aux normes. Cela représente une grande partie de nos ressources, soit 70 %. Par ailleurs, je dirais que 15 % de notre budget interne est consacré à l'amélioration de l'environnement bâti. Nous travaillons en partenariat avec SPAC, et nous nous occupons de la gestion des projets. Ensuite, nous sommes également responsables du financement de différentes initiatives plus ponctuelles. Par exemple, si nous testons un nouveau service, nous ne savons pas si cela va représenter un coût permanent, donc l'approche consistait à examiner la situation année après année.

Chris Warkentin: J'ai remarqué qu'il existe une disposition relative à l'audit des sites Web des députés. Pourriez-vous m'expliquer exactement ce que cela implique, ce que l'on attend des députés ou quel fardeau risque de leur être imposé par un tel audit?

Guillaume LaPerrière-Marcoux: Dans notre approche, nous voulons protéger les députés en nous assurant qu'ils ont accès aux renseignements dont ils ont besoin ou qu'ils souhaitent obtenir au sujet d'un problème d'accessibilité affectant leur site Web parlementaire. Nous nous dotons des moyens nécessaires pour pouvoir fournir ce type de renseignements à tous les députés.

Comme nous n'effectuons pas d'audit à proprement parler, nous ne sommes pas en mesure de publier des données chiffrées. En fait, notre mission est d'aider les parlementaires, de faciliter leur travail. Par exemple, s'il y a cinq éléments à améliorer en matière d'accessibilité sur le site Web d'un parlementaire, nous pouvons lui présenter une liste de conseils à prendre en considération.

Chris Warkentin: Vous nous avez déjà dit que la majorité de votre budget est consacré aux services Web pour la Chambre.

• (1235)

Guillaume LaPerrière-Marcoux: Oui, y compris ceux pour les députés.

Chris Warkentin: C'est un peu préoccupant, car le budget accordé aux députés est souvent plutôt restreint. Si leur site Web doit désormais répondre à une nouvelle demande en matière d'accessibilité, il n'est pas certain qu'ils auront la capacité de payer pour cette mise à niveau. Si l'amélioration est d'une telle ampleur du côté de la Chambre, je ne suis pas certain qu'un député aura les moyens de se payer cela avec le budget de son bureau.

Guillaume LaPerrière-Marcoux: Par exemple, depuis le début de la nouvelle législature, nous aidons les députés en leur disant que s'ils n'ont pas déjà un site Web, il est plus économique d'en concevoir un en tenant compte dès le départ de l'accessibilité. C'est la première chose. Cela fait partie de ce que nous leur communiquons.

Nous avons aussi rencontré les bureaux de recherche afin de les aider avec leur modèle. S'ils renouvellent celui-ci, c'est une bonne idée de le faire en suivant les pratiques exemplaires. Nous voulons procéder de la même manière avec les députés.

Nous prenons la responsabilité de financer un service qui repère les problèmes d'accessibilité. Il y a des normes d'accessibilité qui existent, mais il n'y a aucune obligation de respecter ces normes, hormis l'accès légal et les risques juridiques. En ce moment, nous ne cherchons pas à forcer les députés à respecter ces normes. Nous ne cherchons qu'à les aider en leur disant : « Si vous actualisez votre site Web et que vous voulez l'améliorer, voici des façons de le faire ».

L'hon. Francis Scarpaleggia : Est-ce tout?

Chris Warkentin : C'est une réponse. Je ne sais pas si je suis...

L'hon. Francis Scarpaleggia : Avez-vous d'autres questions?

Chris Warkentin : En ce moment, non, je n'en ai pas.

[Français]

L'hon. Francis Scarpaleggia : Monsieur Perron, la parole est à vous.

Yves Perron : Moi, j'ai une question, monsieur le Président.

Tout d'abord, merci beaucoup pour votre présentation, monsieur LaPerrière-Marcoux. En regardant ça, on ne peut pas être contre la vertu. C'est intéressant. Je pense que c'est une mission permanente que d'améliorer l'accessibilité à la Chambre des communes pour tout un chacun.

Ma question porte plutôt sur le coût total. Vous dites que vous prenez l'argent dans la machine, mais, comme je l'ai dit tantôt, nous sommes présentement dans un processus de rationalisation des dépenses.

Y a-t-il des choses là-dedans qui pourraient être mises en attente, le temps que les choses aillent mieux, sans que ça compromette l'accessibilité? Je veux faire bien attention, je ne veux pas être perçu faussement comme quelqu'un qui ne veut pas de l'accessibilité. Je pense, entre autres, à l'interprétation en langue des signes. C'est très intéressant de donner accès au contenu aux gens qui sont sourds et muets. Cependant, cette ressource va-t-elle être constamment sur place, en attente de travailler, ou va-t-elle faire autre chose et être disponible sur demande? Tantôt, j'ai parlé de la question de l'interprétation simultanée. Je sais que ça ne fait pas partie des mêmes budgets, mais, au bout du compte, tout vient de la même poche, soit celle des contribuables.

J'aimerais que vous m'éclairiez là-dessus, s'il vous plaît.

Guillaume LaPerrière-Marcoux : Merci de la question.

J'aimerais préciser, au sujet des budgets que nous utilisons présentement, que ça fait trois ans que nous les utilisons au même niveau. Nous nous sommes vraiment basés sur ce que ça avait coûté dans les trois dernières années. Ces budgets sont déjà alloués aux initiatives d'accessibilité. Ils font partie d'un processus de révision et de priorisation. Nous voulons simplement continuer à utiliser ces mêmes budgets pour aller de l'avant.

Concernant votre question sur l'interprétation simultanée, nous sommes vraiment dans un projet pilote pour tester les besoins et l'utilisation. Il s'agit d'un service externe qui est déjà fourni à d'autres entreprises. Ça se fait de façon virtuelle. Au moyen d'une application, on appelle ce service pour avoir accès à un interprète, qui sert

d'autres entreprises également. Le coût est donc relativement intéressant. On ne parle pas d'avoir des interprètes qui se consacrent uniquement à la Chambre. C'est vraiment un service déjà disponible sur le marché. Nous achetons un certain nombre d'heures à un prix relativement raisonnable.

Dans les six prochains mois, nous voulons tester cette utilisation et ce besoin. Nous avons eu des demandes en ce sens en provenance d'un bureau de député. Nous voulons d'abord tester ce service avec ce bureau, en vue de l'offrir ensuite aux autres bureaux de députés, pour voir quelle est la demande. Après six mois de projet pilote, nous pourrions juger si nous voulons offrir ce service de façon permanente. En ce sens, les coûts ne sont pas élevés.

• (1240)

Yves Perron : C'est super intéressant.

Merci beaucoup de la réponse.

L'hon. Francis Scarpaleggia : Je souligne qu'il nous reste 20 minutes et que nous sommes à mi-chemin.

[Traduction]

Vous avez la parole, monsieur Warkentin.

Chris Warkentin : Je vois que le mémoire confirme que vous tenterez bel et bien d'inclure les nouvelles initiatives à l'intérieur du budget existant, mais que vous ne pouvez pas garantir que ce sera possible. Sera-t-il possible de revoir à la baisse certaines des mesures dans le plan à mesure que se présenteront des contraintes budgétaires?

Guillaume LaPerrière-Marcoux : Oui, monsieur. L'ampleur du travail que nous faisons sur le Web pourrait assurément être revue à la baisse. En ce sens, nous sommes allés sur les sites Web les plus fréquentés. Nous pourrions donc revoir à la baisse ce travail, assurément. Comme nous l'avons dit, 70 % de l'investissement est consacré à cela, il est donc possible de réduire les activités, bien sûr.

Chris Warkentin : J'aimerais simplement vous dire que l'idée de revenir dans quelques mois en disant que vous avez essayé, mais que vous ne pouvez pas, parce que les montants prévus dans le budget ne permettent pas de... Je serais réticent à accorder des sommes supplémentaires à ce moment-là. Je veux simplement exprimer clairement qu'il faut selon moi être très prudent en ces temps de restrictions budgétaires. Je comprends que vous avez l'intention de respecter les budgets existants, j'encourage donc vivement l'administration à faire cela.

L'hon. Francis Scarpaleggia : Notre légiste aimerait intervenir.

Michel Bédard (légiste et conseiller parlementaire, Chambre des communes) : En quelques mots, la Loi canadienne sur l'accessibilité prévoit un régime dans le cadre duquel il faut préparer un plan tous les trois ans, en indiquant le travail à accomplir. Il faut préparer un rapport d'étape lors des deuxième et troisième années. Cela pourrait être une occasion de discuter plus avant des progrès accomplis relativement aux initiatives énumérées dans le rapport.

L'hon. Francis Scarpaleggia : Vous avez la parole, monsieur Warkentin.

Chris Warkentin : J'ai une autre frustration à exprimer à ce propos. Il s'agit de notre dernière réunion. C'est une réunion écourtée. Nous n'avons pas le temps de vraiment examiner cela.

L'idée de ne disposer que de 20 minutes pour passer le plan en revue à la toute dernière minute parce que la loi exige que le plan soit en place d'ici la fin de l'année m'apparaît comme un échec du processus. Nous n'aimons pas être perçus comme étant des bœni-oui-oui dans ce comité. Si cela se reproduit, ce sera, selon moi, un manque de respect à l'endroit des députés.

Nous voulons être des partenaires au fur et à mesure que ces rapports d'étapes seront présentés. Nous ne voulons pas donner notre approbation automatiquement. Je suis très contrarié d'avoir à examiner tout cela précipitamment, à la dernière minute, juste avant l'échéance prescrite par la loi.

L'hon. Francis Scarpaleggia: C'est noté.

[Français]

Il y a une date butoir pour l'adoption de la stratégie, qui est le 31 décembre. À moins que nous voulions nous réunir durant la période des Fêtes, sommes-nous d'accord maintenant pour adopter la stratégie?

Des députés: D'accord.

[Traduction]

L'hon. Francis Scarpaleggia: Le point numéro six porte sur le premier rapport du Sous-comité de l'Évaluation stratégique interne des opérations.

[Français]

Lors de la réunion du 5 décembre 2024, le Bureau de régie interne a adopté une recommandation de l'Administration de la Chambre des communes visant à établir un cadre pour l'évaluation stratégique interne des opérations. C'est à ça que correspond l'acronyme ESIO. L'ESIO vise à renforcer l'excellence des services et l'alignement opérationnel pour l'ensemble de la Chambre des communes.

Le Bureau a également approuvé la création d'un sous-comité, composé du Président à la présidence et d'un membre du Bureau représentant chacun des partis reconnus, afin de soutenir l'Administration de la Chambre des communes dans la mise en œuvre de l'ESIO.

[Traduction]

Depuis, l'Administration de la Chambre travaille avec diligence sur un plan pluriannuel. Le sous-comité s'est réuni à deux reprises cet automne, et dans le cadre de ses discussions, il a élaboré avec l'Administration de la Chambre une proposition de gains d'efficacité avec un objectif qui s'échelonne sur trois ans, étant donné le contexte financier. L'approche graduelle proposée doit permettre une planification responsable, une continuité des opérations et une harmonisation stratégique tout au long de la mise en œuvre.

[Français]

Vous avez devant vous une copie du premier rapport de ce sous-comité, qui vous est recommandé pour approbation.

• (1245)

[Traduction]

Le rapport contient deux motions distinctes que le sous-comité a adoptées à l'unanimité.

Voici la première:

Que le bureau approuve une réduction budgétaire nette de 5 % du niveau budgétaire de référence de l'administration de la Chambre, calculée en fonction du

budget principal des dépenses de 2025-2026 de 194,4 millions de dollars, qui entrera progressivement en vigueur au cours des trois prochains exercices à partir de l'exercice de 2026-2027. Les réductions seront appliquées au prorata comme suit:

Vous avez les chiffres devant vous: une réduction de 2 % en 2026-2027, qui représente 3,9 millions de dollars; une réduction de 1 % en 2027-2028, qui représente 1,9 million de dollars et une réduction de 2 % en 2028-2029, qui représente 3,9 millions de dollars.

La deuxième motion prend en compte des sommes historiques inutilisées dans le budget des comités. La voici:

Que l'enveloppe globale des comités passe des 4 millions de dollars actuels à 3 millions de dollars.

Autrement dit, il s'agit de l'enveloppe du Comité de liaison.

Tout le monde est-il d'accord pour adopter le rapport et les motions qu'il contient?

Des députés: D'accord.

Le président: D'accord. C'est parfait.

Nous passons au point sept, qui est fort important. Il s'agit de notre présentation pour le budget principal des dépenses.

Nous accueillons Paul St George, dirigeant principal des finances, et Mélissa Côté, directrice adjointe, Gestion des ressources.

[Français]

La parole est à vous, monsieur St George.

Paul St George (dirigeant principal des finances, Chambre des communes): Merci, monsieur le président.

Je présente le budget principal des dépenses de la Chambre des communes proposé pour l'année 2026-2027 aux fins d'approbation du Bureau de régie interne.

Le budget s'élève à 669 millions de dollars, soit une augmentation de 1,9 % par rapport à l'exercice précédent. Le plan proposé limite la croissance des dépenses tout en mettant en œuvre les engagements en matière d'efficacité du Bureau et en protégeant les services essentiels offerts aux députés.

De ces 669 millions de dollars, 399 millions de dollars seront alloués au programme des députés et agents supérieurs, et 270 millions de dollars seront alloués au programme de l'Administration de la Chambre des communes.

Par ailleurs, un montant de 120,9 millions de dollars sera rapporté à des fins de transparence pour les services reçus gratuitement, principalement en lien avec des installations et des primes d'assurance. Ce montant ne fait pas partie des autorisations de la Chambre.

L'augmentation totale de 1,9 % reflète notamment: des mesures de soutien pour le cycle de vie des technologies de reprise après sinistre et des services des installations; des rajustements des budgets de bureau et des salaires des députés et des agents supérieurs en raison du coût de la vie; les augmentations salariales de certains employés de l'Administration; les coûts accrus des régimes d'avantages sociaux des employés et des cotisations aux régimes de retraite des députés; et une allocation ciblée de 297 000 \$ et 4,75 équivalents temps plein pour élargir l'équipe chargée de l'accueil au Centre des visiteurs.

[Traduction]

Conformément au cadre triennal de l'Évaluation stratégique interne des opérations approuvé par le Bureau de la régie interne, le budget principal des dépenses met en œuvre les objectifs d'efficacité prévus pendant la première année, soit une réduction nette de 2 % du budget de l'administration et une réduction du budget des comités, qui est distincte. Ces objectifs ont été choisis en collaboration avec le Sous-comité de l'Évaluation stratégique interne des opérations. Les objectifs d'efficacité ont été appliqués à l'ensemble de l'administration, exception faite de la sécurité en raison de son rôle dans la protection des activités parlementaires.

En résumé, le budget de la Chambre des communes de 2026-2027 présente une augmentation totale des dépenses de 1,9 %. Cette augmentation tient compte de l'effet combiné des pressions liées à des coûts déterminés, compensé en partie par des rajustements budgétaires après l'élection, et la mise en œuvre des objectifs d'efficacité de l'Évaluation stratégique interne des opérations.

En ce qui a trait aux rajustements après l'élection, le passage de quatre à trois partis reconnus a permis de réduire de 4 millions de dollars le budget des agents supérieurs de la Chambre, mais le budget de fonctionnement des députés a augmenté de 1,2 million de dollars en raison du supplément par électeur.

Monsieur le Président, le budget que vous avez sous les yeux affiche une croissance des dépenses modérée de 1,9 % et respecte les objectifs d'efficacité prévus dans le cadre de l'Évaluation stratégique interne des opérations.

Voilà qui conclut la présentation. Je suis prêt à répondre à vos questions.

● (1250)

L'hon. Francis Scarpaleggia: Y a-t-il des questions?

Oui, monsieur Warkentin.

Chris Warkentin: À l'évidence, il s'agit des trois premières années. Je ne vois pas beaucoup d'information sur ce dont nous avons discuté, probablement en privé, au sujet des deuxième et troisième années.

Y a-t-il une raison pour laquelle il n'en est pas question, ou gardons-nous ces mesures secrètes afin de faire une surprise à tout le monde plus tard?

Paul St George: Je vous remercie de votre question, monsieur Warkentin.

Le troisième Sous-comité de l'Évaluation stratégique interne des opérations s'apprête à entamer les discussions au sujet des mesures concernant la deuxième année. Comme elles n'ont pas encore été mises au point, je ne dirais pas que nous les gardons secrètes. Nous souhaitons discuter ouvertement avec le Bureau de la régie interne par l'entremise du Sous-comité de l'Évaluation stratégique interne des opérations pour déterminer la forme qu'elles prendront.

Nous avons trois façons d'aborder cela. Premièrement, nous examinerons les secteurs ou les services que le Bureau de la régie interne souhaite nous voir réévaluer. Deuxièmement, nous envisageons d'utiliser une analyse comparative d'un tiers pour évaluer les écarts avec les pratiques exemplaires du secteur. Troisièmement, nous voulons nous pencher sur les possibilités de collaboration entre services en ce qui a trait aux types de services de soutien que nous fournissons à l'ensemble de l'organisation.

Chris Warkentin: Je crois qu'il est important pour nous de garder... Je suis surpris qu'il n'ait pas été au moins question des discussions que nous avons eues au sujet des mesures pendant les deuxième et troisième années. Il semble y avoir une volonté de mettre en œuvre ces mesures. Je veux simplement m'assurer que tout le monde est sur la même longueur d'onde. Le Bureau de la régie interne souhaite que nous accomplissions ce travail.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Y a-t-il d'autres questions?

[Français]

Monsieur Perron, vous avez la parole.

Yves Perron: Merci beaucoup, monsieur le Président.

Merci à vous, monsieur St George et madame Côté.

Dans votre présentation, il est indiqué qu'un montant de 297 000 \$ est ajouté pour l'accueil au Centre des visiteurs. Il me semble qu'on pourrait modifier la façon d'accueillir les visiteurs.

Ces frais ne sont-ils pas couverts actuellement par le Service de protection parlementaire?

Est-ce que je mélange les choses? Est-ce que ça vient du même budget?

L'hon. Francis Scarpaleggia: Nous pourrions inviter le sergent d'armes à venir à l'avant pour nous expliquer ce qu'il y a derrière cette initiative.

Pat McDonell (sergent d'armes, Chambre des communes): Jusqu'à la semaine dernière, le SPP, soit le Service de protection parlementaire, faisait ce travail. Cependant, il n'était plus capable de répondre à la demande.

Depuis le mois de septembre, nous recevons plusieurs plaintes des députés et du bureau du Président selon lesquelles les visiteurs qui venaient ici pour affaires ne parvenaient pas à entrer dans le Centre des visiteurs assez rapidement pour être à l'heure. La plupart des visiteurs sont des invités des députés. Nous recevons des plaintes tous les jours.

Les personnes qui relèvent de ma responsabilité pour ce qui est de l'accueil des visiteurs du public sont en mesure de répondre à la demande de manière beaucoup moins coûteuse et plus rapide que le Service de protection parlementaire.

À un moment donné, nous avons dû prendre des décisions. J'ai abordé la question auprès de mon patron et du bureau du Président en proposant une solution pour rectifier la situation. Nous pouvons assurer ce service à un coût beaucoup moins élevé que le SPP. Je comprends que le SPP a fait des coupes budgétaires ailleurs que dans ce programme. Dans les faits, que le service soit fourni par l'Administration ou par le SPP, nous travaillons ensemble et nous économisons de l'argent.

Yves Perron: Merci. Ça répond à ma question.

Dans le fond, selon ce que je comprends, on va créer de nouvelles fonctions pour assurer un service plus efficace à un coût moins élevé.

Pat McDonell: Oui, c'est exactement ça.

Yves Perron: C'est difficile d'être contre la vertu et la sécurité.

Merci.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Il arrive parfois que des groupes assez nombreux arrivent pour assister à une séance de comité. Parfois, ce sont des groupes d'étudiants qui viennent rencontrer des députés, par exemple. J'ai moi-même éprouvé beaucoup de frustration dans deux ou trois cas précis. Les gens arrivent à temps à la sécurité, mais ils n'arrivent pas à temps à la réunion, parce que ça prend trop de temps à les faire passer par le système.

Sommes-nous d'accord pour adopter ce budget?

Des députés: D'accord.

● (1255)

L'hon. Francis Scarpaleggia: Nous allons maintenant passer à huis clos.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>